

SAS Equilibre Attitude 1198 Avenue Maurice Donat F-06250 MOUGINS

Tél: 0810 121 707

Mail Service clients : adv@ea-pharma.com

Mail Comptabilité : compta@ea-pharma.com

N° Siret : 38420155400 RCS : 384201554 SAS au capital de : 705194.88 EUR N° TVA : FR40384201554

Facture

Adresse de livraison :

PHARMACIE DU PLATEAU Mr Clairac Olivier 7 Place Abbé Pierre F-69009 LYON

E-mail: pharma.bureau@free.fr

Adresse du donneur d'ordre :

PHARMACIE DU PLATEAU Mr Clairac Olivier 7 Place Abbé Pierre F-69009 LYON

E-mail: pharma.bureau@free.fr N° TVA intracommunautaire:

Adresse de facturation :

PHARMACIE DU PLATEAU Mr Clairac Olivier 7 Place Abbé Pierre F-69009 LYON

E-mail: pharma.bureau@free.fr

Date de facturation	N° Facture	N° Bon de livraison	Client	Poids net (KG)	Votre référence de commande	Devise
13/02/2025	91019826	80571650	1103069	5.55	34-1739374332	EUR

Code	CIP/EAN	Désignation	Quantité	PU HT	Remise %	Montant HT	%TVA
F4002951	3518681015420	EAFIT MINCEUR 360 POUDRE	12	32.60	52.0	187.78	5.50
F4002951	3518681015420	EAFIT MINCEUR 360 POUDRE	3	32.60	100.0	0.00	5.50
F4002870	3760155217568	DUO GRANIONS CHROME 60 COMP LE 2E A -20%	6	35.30	52.0	101.66	5.50
F4002870	3760155217568	DUO GRANIONS CHROME 60 COMP LE 2E A -20%	1	35.30	100.0	0.00	5.50
RMD0000105	3760155210446	Granions Chrome 200µg/j 30 amp	6	17.80	52.0	51.26	5.50
RMD0000105	3760155210446	Granions Chrome 200µg/j 30 amp	1	17.80	100.0	0.00	5.50
F4002866	3760155217520	DUO GRANIONS DE CHROME 30 AMP 2E A -20%	6	32.00	52.0	92.16	5.50
F4002866	3760155217520	DUO GRANIONS DE CHROME 30 AMP 2E A -20%	1	32.00	100.0	0.00	5.50

Total avant remise pied de facture : 432.86

Remise pied de facture (4,00 %): 17.32

Total après remise pied de facture : 415.54

Frais de port : 0.00

Date d'échéance : 14/04/2025 Total HT : 415.54 TVA : 22.85 Total TTC : 438.39



SAS Equilibre Attitude 1198 Avenue Maurice Donat F-06250 MOUGINS

Tél: 0810 121 707

Mail Service clients : adv@ea-pharma.com

Mail Comptabilité : compta@ea-pharma.com

N° Siret: 38420155400084 RCS: 384201554 N° TVA: FR40384201554 SAS au capital de: 705194.88 EUR

% TVA	Base TVA	Montant TVA	ттс
5.50 %	415.54	22.85	438.39
Total	415.54	22.85	438.39

N°BL	N° Article livré	Désignation	Quantité livrée	Lot expédié	DDM/Péremption
80571650	F4002951	EAFIT MINCEUR 360 POUDRE	12	A22031	30/11/2027
80571650	F4002951	EAFIT MINCEUR 360 POUDRE	3	A22031	30/11/2027
80571650	F4002870	DUO GRANIONS CHROME 60 COMP LE 2E A -20%	6	C045K	28/02/2026
80571650	F4002870	DUO GRANIONS CHROME 60 COMP LE 2E A -20%	1	C045K	28/02/2026
80571650	RMD0000105	Granions Chrome 200µg/j 30 amp	6	G140/2	25/09/2027
80571650	RMD0000105	Granions Chrome 200µg/j 30 amp	1	G140/2	25/09/2027
80571650	F4002866	DUO GRANIONS DE CHROME 30 AMP 2E A -20%	6	G113	30/04/2027
80571650	F4002866	DUO GRANIONS DE CHROME 30 AMP 2E A -20%	1	G113	30/04/2027

Vous pouvez consulter et télécharger vos factures dématérialisées :

ea-pharma.komidoc.com

Identifiant : votre adresse email

Papillon à joindre à votre règlement

 N°client:
 1103069

 N° facture:
 91019826

 A payer:
 438.39 EUR

Mode de paiement : C - LNS non soumise à

accept

Date d'échéance : 14/04/2025

^{*} Produit issu de l'agriculture biologique, certifié par FR-BIO-01

CONDITIONS GENERALES DE VENTE 2024 DE LA SOCIETE EQUILIBRE ATTITUDE

- 1. Définition : Pour l'application des présentes conditions générales de vente, le terme « Vendeur » désigne la Société Equilibre Attitude agissant soit pour elle-même, soit en vertu d'un contrat de commissionnaire au nom et pour le compte de tiers (notamment les sociétés Laboratoire des Granions, Labcatal et Laboratoire Merle) ; et le terme « Produits » désigne la marchandise vendue par le Vendeur à l'Acheteur. Tous les Produits sont exclusivement destinés à être revendus par l'Acheteur aux consommateurs directement sur son propre point de vente. Toute autre forme de vente des Produits constitue une inexécution fautive des présentes, sauf accord exprès préalable du Vendeur. Tout Acheteur doit impérativement avoir ouvert un compte professionnel auprès du Vendeur et être régulièrement immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés du ressort de son siège social, son objet social devant être cohérent et compatible avec la vente des produits fabriqués par le Vendeur.
- 2. Application: Les présentes conditions générales sont, à l'exclusion de toutes conditions ou dispositions générales de l'Acheteur, applicables aux offres, confirmations de commandes et livraisons faites par le Vendeur ainsi qu'aux commandes émanant de l'Acheteur, sauf convention contraire arrêtées par écrit. Elles annulent et se substituent intégralement à toutes conditions, accords ou pourparlers antérieurs.

 3. Formation du contrat : Les offres faites par le Vendeur sont révocables sans délai ni formalité, sauf stipulations expresses contraires.
- 4. Acceptation des Commandes: Les commandes directement adressées par l'Acheteur ou transmises par les agents ou représentants du Vendeur ne lient ce dernier que lorsqu'elles ont été acceptées par écrit. Le Vendeur se réserve la faculté de modifier la date de livraison demandée par l'Acheteur et la commande elle-même en fonction des quantités disponibles par famille de produits et ce, en prévenant l'Acheteur d'une modification de commande dans les meilleurs délais à compter de la réception de la commande. La composition précise des produits du Vendeur n'est pas contractuelle et est susceptible d'être modifiée à tout moment. Eu égard aux délais de prévenance en lien avec les contraintes de production, le volume de commande annuel pour les grossistes ne pourra excéder 1,5 fois le volume commandé sur l'année pécédente, sans que cela ne puisse s'apparenter à un quelconque refus de vente de la part du Vendeur ou donner lieu à des pénalités de non-livraison. Le dépassement de ce plafond de commande pourra exceptionnellement être autorisé sous réserve de l'accord exprès du Vendeur, sans que cela ne remette en cause les présentes conditions générales de vente.
- 55. Livraisons: Les marchandises sont vendues selon l'Incoterm DAP, sauf stipulation contraire convenue entre les parties. Les délais de livraison communiqués par le Vendeur le sont toujours à titre indicatif et sans engagement de sa part. En aucun cas, l'Acheteur n'a le droit de demander la résiliation du contrat ou de réclamer des dommages et intérêts en raison d'un retard de livraison, quelles que soient la cause, l'importance et les conséquences de ce retard. Le Vendeur se réserve le droit d'arrondir en plus ou en moins les quantités commandées par l'acheteur, si le conditionnement des marchandises l'exige. Il se réserve le droit d'expédier et de facturer les marchandises de manière fractionnée. Le Vendeur suspendra ses expéditions à l'Acheteur en cas de violation d'une règlementation, notamment en cas de revente à perte des marchandises. Les marchandises sont livrées avec une date de durabilité minimale de six mois.
- 6. Prix : Les marchandises sont vendues aux prix indiqués dans le tarif du Vendeur en vigueur à la date de la livraison. Le Vendeur se réserve le droit de modifier en tout temps et sans préavis ce tarif, et plus généralement ses conditions générales de vente. Les prix à facturer sont établis sur la base de quantités totales commandées par l'Acheteur pour autant que celles-ci puissent être livrées en une seule et même livraison. Les prix s'entendent, pour la livraison, conformément à l'Incoterm applicable, à l'exclusion de la TVA et/ou de toute autre taxe.
- pour la livraison, conformement à l'incorern applicable, à l'exclusion de la 174 evou de toute autre taxe.

 7. Modalités de paiement : Sans préjudice des dispositions légales en vigueur, les factures sont payables à la date d'échéance mentionnée sur la facture. Aucun escompte pour paiement anticipé de la facture n'est accordé par le Vendeur. Par ailleurs, s'il l'estime nécessaire, notamment en cas de détérioration de la solvabilité de l'Acheteur, le Vendeur se réserve le droit de ne livrer la marchandise qu'après complet paiement. Les effets de commerce devront parvenir au Vendeur dans les 20 jours suivant la date de facture.
- 8. Retard ou défaut de paiement : Toute facture non payée à son échéance donnera lieu de plein droit et sans mise en demeure ou autre formalité préalable, au paiement par l'Acheteur au Vendeur, d'un intérêt de retard égal à trois fois le taux de l'intérêt légal en vigueur, conformément à l'article L 441-10 II du code de commerce. En outre, à défaut de paiement de la facture dans les quinze jours suivant envoi d'une lettre recommandée de mise en demeure, le montant de celle-ci sera majoré de plein droit d'une somme égale à 20 % du montant principal avec un minimum de 15 Euros, à titre de clause pénale. Tout défaut de paiement aura également pour conséquence de rendre immédiatement exigible toute facture non encore échue, quelle que soit la date de son échéance et de donner au Vendeur le droit de résilier aussitôt, de plein droit et sans mise en demeure ou autre formalité, tout contrat non encore exécuté, ainsi que celui de reprendre immédiatement aux frais de l'Acheteur, les marchandises vendues et ce, sans préjudice des autres droits du Vendeur en raison du retard ou du défaut de paiement de l'Acheteur. Si le Vendeur doit mettre en œuvre une procédure judiciaire afin de recouvrer les sommes qui lui sont dues, les honoraires de conseil qu'il exposera, dans la limite d'un taux horaire de 300 € HT, seront à la charge de l'Acheteur. Conformément aux articles L. 441-10 II et D. 441-5 du code de commerce, tout retard de paiement entraîne de plein droit, outre les pénalités de retard, une obligation pour le débiteur de payer une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement.
- 9. Présentation des produits sur internet : Toute création de site internet dans lequel les Produits, le nom et/ou les sigles du Vendeur sont présentés est soumise à l'autorisation préalable et écrite du Vendeur pour que soit assurée une stricte conformité de tout élément de ce site avec les standards et l'image du Vendeur.
- 10. Réserve de propriété : Le Vendeur se réserve la propriété des marchandises jusqu'à complet paiement. Nonobstant toute contestation quant à l'exécution de la vente, l'Acheteur est tenu de restituer au Vendeur, à première demande de celui-ci, les marchandises demeurées impayées et à défaut, il y sera contraint par une simple ordonnance de référé. Les marchandises se retrouvant en nature dans les stocks de l'Acheteur sont présuméés être celles impayées. Nonobstant cette clause, les risques sont à la charge de l'Acheteur. Les acomptes éventuellement payés par l'Acheteur seront conservés par le Vendeur pour couvrir les pertes éventuelles à la revente.
- 11. Réclamations: L'Acheteur est tenu de formuler sur le bon de livraison toutes réserves pour avarie due au transport, livraison non conforme ou vices apparents et ce, dès le déchargement des marchandises. Il est également tenu de confirmer ces réserves dans les quarante huit heures au vices apparents et ce, des le déchargement des marchandises. Il est également tenu de commen ces reserves dans les qualante non neures au transporteur et au Vendeur, par lettre recommandée, faute de quoi aucune réclamation ne sera admise à ces titres. Faute de réclamation de la part de l'Acheteur, la livraison est réputée conforme à la commande, tant en qualité qu'en quantité. En cas de réclamation postérieure à la livraison, il appartient à l'Acheteur de justifier des conditions adéquates de stockage des produits, faute de quoi la responsabilité du Vendeur ne peut être engagée. Tout retour de marchandise, pour quelque raison que ce soit, est soumis à l'accord préalable du Vendeur et doit être effectué franco de port conformément à la procédure de retour indiquée par le Vendeur. La responsabilité du Vendeur ne peut être engagée qu'à raison des dommages indirects et à l'exclusion notamment des dommages indirects telle que perte de chiffre d'affaires ou d'exploitation. Elle est limitée au prix des produits hors taxes.
- 12. Assurance Responsabilité civile : L'Acheteur s'engage à assurer les produits contre le vol et l'incendie dès leur livraison, le cas échéant le Vendeur pourra demander à l'Acheteur qu'il justifie des assurances prises pour les produits livrés. Il s'engage également à couvrir sa responsabilité civile, le Vendeur ne pouvant être inquiété pour quelque cause que ce soit à l'issue de la livraison à l'Acheteur.
- 13. Cas fortuit ou Force Majeure : Le Vendeur est libéré de l'obligation de livraison pour tous cas fortuits et de force majeure : sont notamment considérés comme tels, les grèves totales ou partielles, notamment celles bloquant les transports, les incendies, guerres, bris de matériels, restrictions gouvernementales, etc.
- 14. Conditions d'Achat des Prestations de service au Vendeur : Les factures de prestations de service que l'Acheteur pourrait adresser au Vendeur, dans le cadre des accords commerciaux préalablement conclus entre les parties, doivent notamment comporter, outre les autres mentions obligatoires prévues par la règlementation en vigueur, les mentions d'identification légales des parties, les références et dates d'édition des factures, les dates de réalisation des prestations de service, leur nature, les marques ou les produits concernés et le prix unitaire hors taxe de chaque prestation. Les factures de l'Acheteur ne sont pas compensables avec celles émises par le Vendeur.

 15. Transparence: Conformément aux dispositions de l'article L. 441-1-1 du code de commerce, le Vendeur a choisi, pour ses produits alimentaires
- concernés par l'obligation de transparence, de présenter la part agrégée des matières premières agricoles et des produits transformés composés de plus de 50 % de matière première agricole qui entrent dans leur composition ainsi que les indicateurs de référence dans le tableau annexé aux présentes. Les indicateurs sont pris en compte dans la détermination des prix dès leur construction, et dès lors que la variation de ces indicateurs impacte significativement le prix derevient industriel des marchandises.
- 16. Droit applicable: Toutes les ventes sont soumises au droit français. Le Vendeur fait élection de domicile en son siège social. En cas de contestation relative à l'exécution d'un contrat de vente ou de prestation de service ou au paiement de prix, à l'interprétation ou à l'exécution des présentes conditions générales, le Tribunal de Commerce du lieu du siège social du Vendeur sera seul compétent, quels que soient le lieu de livraison, le mode de paiement accepté et même en cas d'appel en garantie, de pluralité de défendeurs, et de stipulation contraire sur les lettres ou bons de commande de l'Acheteur.
- 17. Franco: Franco pour livraison: minimum de 200 Euros HT net facturé. En cas de commande d'un montant inférieur à 200 euros HT net facturé, la livraison sera facturée à l'Acheteur à hauteur de 12 euros.

EQUILIBRE ATTITUDE SASU / R.C.S Cannes 384 201 554

Siège Social et Services Financiers: 1198, avenue du Docteur Maurice Donat - 06250 MOUGINS

tél. : 0810 121 707. Fax : +33 (0)4 92 942 941

N° IDU: FR202462_01VGWW